

Intitulé de l'UE	Droit de l'environnement
Section(s)	- (1 ECTS) Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / orientation Construction / Cycle 2 Bloc 1 option Énergie et Environnement

Responsable(s)	Heures	Période
Françoise BESANGER	16	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit de l'environnement	16h	Françoise BESANGER

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit de l'environnement : 16h de théorie

Langue d'enseignement
Droit de l'environnement : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
- Master en Sciences de l'ingénieur industriel :
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> ◦ Intégrer les enjeux sociétaux, économiques et environnementaux dans ses décisions
- Master en Sciences de l'ingénieur industriel en Construction :
<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les connaissances technologiques, techniques et juridiques nécessaires à la gestion de projets de construction <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser et respecter la législation, les normes et procédures spécifiques, plans et cahiers des charges

Objectifs de développement durable
 <p>Education de qualité Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Energie propre et d'un coût abordable

Objectif 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Contribuer au développement de pratiques environnementales dans le cadre du développement durable.

Réinvestir les connaissances acquises dans le cadre d'un contexte professionnel

Contenu de l'AA Droit de l'environnement

Entités fédérées et répartitions des compétences en matière d'environnement en Région wallonne- Structure du SPW

Institutions européennes et droit de l'environnement

Accès à l'information en matière d'environnement

Législation relative au déchets- Applications au secteur de la construction

Le permis d'environnement en Région wallonne et évaluations des incidences

Le décret sols et gestion des terres excavées

Le code de l'eau

Méthodes d'enseignement

Droit de l'environnement : cours magistral

Supports

Droit de l'environnement : copies des présentations

Ressources bibliographiques de l'AA Droit de l'environnement

Memento de l'environnement Edition 2023 Benoit Gors Michel Karolinski-Frederic De Muynck Wolters Kluwer

Autorisation et permis Edition 2023 Christophe De Doncker Wolters Kluwer

Le respect de la législation environnementale en pratique Pieter Grauls Kris Merckx Wolters Kluwers

Taxes et Subsidies 2023 Laurence Barnich Charlotte Leruse Wolters Kluwers

Environnement et gestion lettre d'informations Wolters Kluwer

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	Examen oral : 100 % de la note globale de l'UE
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	
Droit de l'environnement : oui	

Année académique : **2023 - 2024**